

Dénonciation de la convention de commerce franco-suisse

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **13 (1933)**

Heft 6

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-889222>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DEUXIÈME PARTIE

DOCUMENTATION GÉNÉRALE**DÉNONCIATION DE LA CONVENTION DE COMMERCE FRANCO-SUISSE**

La Convention de Commerce Franco-Suisse du 8 juillet 1929 a été dénoncée par note de l'Ambassadeur de France à Berne, adressée en date du 1^{er} juin 1933 au Président de la Confédération Suisse. Conformément aux stipulations qu'elle contient, la Convention prendra fin au terme d'un délai de six mois à compter du jour où la dénonciation a été notifiée; elle expirera donc le 1^{er} décembre prochain.

Cette dénonciation a vivement ému les milieux industriels et commerçants de la Suisse, intéressés au marché français. Alors que la plupart des journaux français se sont bornés à reproduire sans commentaires un communiqué du Ministère français des Affaires étrangères, la presse helvétique s'est fait l'écho de l'émotion provoquée en Suisse par la nouvelle de cette dénonciation et a souligné la très regrettable aggravation de l'état d'insécurité en résultant pour les échanges économiques entre les deux pays voisins et amis.

Les organes dirigeants de la Chambre de Commerce Suisse en France avant de prendre définitivement position sur cette importante question, la soumettent ces jours-ci à un examen approfondi. Il est, par conséquent, prématuré de nous exprimer à ce sujet et nous nous bornons à formuler le vœu que les gouvernements suisse et français entament à brève échéance les négociations prévues, aux fins d'assurer le maintien de la bonne entente économique entre les deux pays.

L'interdépendance économique de la France et de la Suisse et les avantages en découlant ont été maintes fois signalés dans cet organe. Les deux pays ont à faire face actuellement à de graves dangers; leurs marchés intérieurs sont menacés d'être envahis grâce à des pratiques de dumping, sous des formes diverses et souvent dissimulées,

auxquelles d'autres pays n'hésitent pas à avoir recours; quant aux marchés extérieurs, les exportations des deux pays sont fortement entravées et accentuent le déficit de leur balance commerciale.

La Suisse est le pays avec lequel France entretient les relations économiques de beaucoup les plus favorables.

En effet, la Suisse figure en tête des pays — de plus en plus rares (Suisse, Danemark, Pologne, Grèce, Yougoslavie, etc.) — auxquels la France vend plus qu'elle n'achète. En 1932, la France a exporté en Suisse plus du double de ce qu'elle en a importé et les échanges franco-suisse lui ont laissé un excédent de près d'UN MILLIARD de francs.

Le caractère exceptionnellement avantageux du marché suisse pour la France a encore été récemment rappelé, au cours des délibérations parlementaires sur le budget français, par les rapporteurs des Commissions des Finances de la Chambre des Députés et du Sénat. Néanmoins, l'opinion publique ignore ou méconnaît trop souvent l'importance capitale de cette question pour les deux pays, car il ne faut pas oublier que la France, de son côté, constitue le premier client de la Suisse.

La France et la Suisse auraient donc grandement tort de ne pas s'assurer réciproquement le bénéfice d'une liberté aussi complète que possible de leurs échanges. Les avantages d'une collaboration économique entre la France et la Suisse sont considérables pour les deux pays et c'est la tâche de la Chambre de Commerce Suisse en France que de travailler par tous les moyens à sa disposition à faciliter cette entente si sincèrement et ardemment désirée par les commerçants et industriels des deux pays.

LE PREMIER CONGRÈS INTERNATIONAL DES ÉCHANGES

ORGANISÉ PAR L'UNION FRANÇAISE DES INDUSTRIES EXPORTATRICES

du 24 au 29 avril 1933

Les organisateurs et les rapporteurs de cette manifestation, hommes de bon sens, parmi lesquels des hommes de tout premier plan, ont fourni un travail considérable, dont les gouvernements, s'ils pouvaient et voulaient s'affranchir de certaines tutelles particularistes autant que despotiques, pourraient tirer un programme d'action capable d'améliorer les échanges internatio-

naux et de contribuer au redressement économique.

Quelle belle ardeur, quelle belle unanimité pour dénoncer les méfaits de la politique des contingents et autres mesures de restriction : barrières douanières, entraves à la circulation des monnaies et devises! !

Ce véritable procès des égoïsmes particuliers